



DÉFI SERVICES PUBLICS

Pour des services centrés sur les besoins des personnes qui ont une déficience intellectuelle et leur famille.

REGROUPEMENT DE PARENTS DE PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE DE MONTRÉAL

Le nouveau bulletin du Regroupement de parents de personnes ayant une déficience intellectuelle de Montréal

Ce premier numéro du nouveau bulletin du Regroupement de parents de personnes ayant une déficience intellectuelle de Montréal (RPPADIM) s'inscrit dans une tradition de publications de l'organisme qui remonte au début des années 1980.

Aujourd'hui, alors que les services sociaux ne cessent de se dégrader et que les dispensateurs privés à buts lucratif et non lucratif ambitionnent d'occuper le champ délaissé par les services publics, il nous semble impérieux de revenir à l'essentiel et de revendiquer des services publics d'adaptation et de réadaptation qui soient accessibles, universels et gratuits.

Promouvoir la transformation du réseau de la santé et des services sociaux et revendiquer une offre de services qui réponde aux besoins des personnes qui présentent une déficience intellectuelle et à ceux de leur famille seront les objectifs que poursuivra **DÉFI SERVICES PUBLICS**.



EN UN COUP D'ŒIL

- Le nouveau bulletin du RPPADIM
- La petite histoire d'un long engagement politique et éditorial
- Les lacunes d'un système à trois vitesses
- Les devinettes de défis services publics
- La mission du nouveau bulletin du Regroupement de parents de personnes ayant une déficience intellectuelle de Montréal

La petite histoire d'un long engagement politique et éditorial

Depuis sa création au début des années 1980, le Regroupement de parents de personnes ayant une déficience intellectuelle de Montréal a créé et produit trois bulletins qui ont profondément marqué les étapes de son évolution.

Le premier bulletin du Regroupement de parents de personnes ayant une déficience intellectuelle de Montréal s'appelait *Attitudes*. Il insistait alors sur la normalisation des personnes qui présentaient une déficience intellectuelle et sur leur capacité à intégrer la société. La naissance de l'OPHQ et le renforcement des associations de personnes handicapées soutenaient et guidaient ce large mouvement d'intégration sociale.

Moins analytique, plus informatif et davantage centré sur la vie associative de notre organisme, *Parents-Défi* a succédé à *Attitudes* au début des années 1990 jusqu'à son remplacement en 1996 par *Option Intégration*. De 1996 à 2009, notre association a produit et diffusé plus de trente numéros de ce bulletin que l'on peut d'ailleurs retrouver sur notre site web à l'adresse suivante : www.rppadim.com

Si ces trois séries de publications ont marqué la vie de notre organisme, elles ont aussi exprimé les besoins des personnes qui présentaient une déficience intellectuelle et ceux de leur famille. Les enjeux qui caractérisaient l'intégration sociale des personnes que l'on appelle aujourd'hui « différentes » n'ont pas manqué d'être analysés de même que les lacunes dans l'offre des services disponibles à l'époque.

Depuis, les restrictions budgétaires et les règles de gestion néolibérales imposées aux établissements ont fragilisé davantage les services publics, au point que les services privés à buts lucratif et non lucratif sont maintenant considérés comme des solutions acceptables à la dérive des services publics. C'est à l'analyse de cette double dérive que **DÉFI SERVICES PUBLICS** consacrera ses pages.

POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS

RPPADIM

911, Jean-Talon Est, local 227 A, Montréal, Québec H2R 1V5

Tél. : (514) 255-3064, Téléc. : (514) 255-3635

www.rppadim.com

marcelfaulkner@rppadim.com



DÉFI SERVICES PUBLICS

est produit et diffusé par le Regroupement de parents de personnes ayant une déficience intellectuelle de Montréal (RPPADIM)

RESPONSABLE DE LA RÉDACTION
Marcel Faulkner

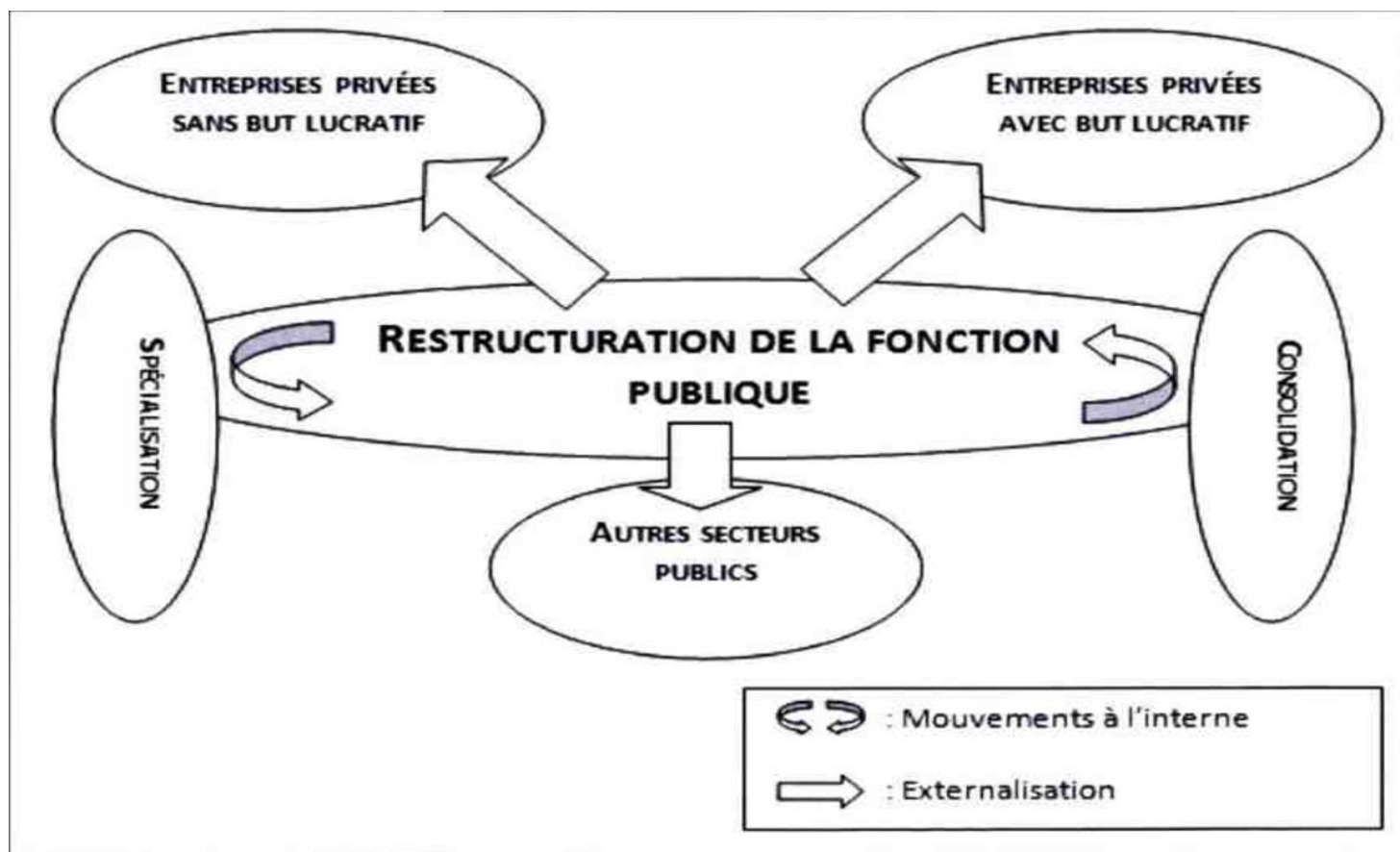
RÉVISION DES TEXTES
Ginette Déziel

MISE EN PAGE
Élise Daviault

LES LACUNES D'UN SYSTÈME À TROIS VITESSES

Les travaux menés par le Regroupement de parents de personnes ayant une déficience intellectuelle de Montréal ont clairement démontré que les services publics sont en déclin au point de disparaître¹. Ces mêmes travaux ont également démontré que l'augmentation de l'offre de services par les secteurs privés à but lucratif et non lucratif s'alimentent à la même source, soit celle du désistement du secteur public.

Tous conviennent pour dire que la présence de services privés, en plus d'introduire de la concurrence dans le marché des services de santé et des services sociaux, contribue à créer un système à deux vitesses. Nous soutenons que la même logique s'applique quand les services communautaires s'additionnent au point de créer un système à trois vitesses.



¹ Nous pensons notamment à *Un réseau en perte de mission. Les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle*, RPPADIM, 2018, et à *Refonder les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle*, RPPADIM, 2019.

On sait qu'il est plus facile de comprendre que les services privés poursuivent des intérêts qui leur sont propres et que l'on a plus de réticence à admettre que les groupes communautaires et leurs employés protègent les leurs en offrant des services. Mais refuser de reconnaître que la diminution des services publics s'accompagne d'un mouvement inverse de privatisation des services, que celle-ci soit le fait du secteur à but lucratif ou non lucratif, n'est pas une solution. Surtout quand ces prestataires profitent du désistement de l'État et de l'effritement des services publics. D'où l'intérêt de s'attarder à cette nouvelle problématique.

DES SERVICES PUBLICS EN DÉLIQUESCENCE

On le dit, on le répète et on s'en désole, les services publics dédiés aux personnes qui ont une déficience intellectuelle sont en désuétude. Les services d'intervention précoce portent faussement leur nom et relèvent davantage du «counseling parental» que de l'adaptation, les services socioprofessionnels sont en voie de disparition, le MSSS invite les établissements à transférer le secteur des activités de jour à la première ligne et aux organismes communautaires, alors que les services socio-résidentiels sont confiés à des ressources intermédiaires à but lucratif, à l'exception des résidences à assistance continue.

Les plans d'intervention ne sont plus que l'ombre d'eux-mêmes, et bienheureux ceux qui bénéficient d'un plan de services. On a même pensé à une époque que l'intervenant-pivot pourrait être le porteur du PSI et qu'il pourrait inciter les établissements à répondre « présents » à une demande de services. On a rapidement constaté que faute d'avoir un pouvoir de prescription, son rôle ne pouvait que s'étioler.



Le processus de production du handicap qui devait servir à encadrer l'ensemble des services et des interventions en faveur de la personne et soutenir son milieu de vie, a été redéfini en son contraire et sert maintenant à renvoyer l'utilisateur dans son milieu sous prétexte que celui-ci peut répondre à ses besoins. L'épisode de service a subi la même transformation de sens pour devenir le prétexte à une suspension de services.

Comme pour enfoncer le clou dans le cercueil de la dégradation des services, le CIUSSS du-Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal propose maintenant aux familles une prestation de services en blocs d'interventions séparés par des arrêts de services. Au terme de l'exercice, les familles devront se réinscrire sur la liste d'attente si elles estiment avoir encore besoin de services. On abandonne donc définitivement la notion du continuum de services qui à toute fin pratique n'a jamais été appliquée vraiment pour la remplacer par celle d'un continuum de bris de services.

La pratique de la mise en « vigie » des personnes desservies et celle de la fermeture des dossiers sont les points culminants de l'abandon des personnes par les services publics. Pour la seule année 2018-2019, le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal aurait mis 259 personnes en vigie¹. Le même établissement aurait aussi procédé à la fermeture de 456 dossiers depuis le début de la pandémie.



Un intervenant d'un CIUSSS qui s'apprête à liquider ses dossiers.

Dans un contexte où la performance chiffrée est devenue une priorité et que le calcul du flux des usagers s'impose comme étant une bonne méthode de gestion, il n'est pas étonnant que les établissements accélèrent le passage des usagers en leur sein. Si nous relevons cette opération, c'est parce qu'elle révèle une pratique axée sur le quantitatif au détriment de la fonction d'adaptation et de réadaptation du programme DITSA. La formulation des plans d'interventions où on diminue le nombre des objectifs à atteindre pour augmenter le « nombre de cas traités » témoigne également de cette tendance.

¹ Ces données proviennent du comité des usagers du CRDITED de Montréal via la direction DI-TSA du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

DES SERVICES PRIVÉS EN CROISSANCE ET LA CRÉATION D'UN SYSTÈME À DEUX VITESSES

▪ L'OFFRE DE SERVICES PRIVÉS À BUT LUCRATIF

L'augmentation importante des services privés dans le secteur des services sociaux découle de l'effritement des services publics et du fait qu'une partie de la population est prête à payer pour obtenir les services qu'elle requiert. Elle est alors indifférente au caractère public ou privé des services qu'elle reçoit, pourvu qu'elle ait l'impression d'en avoir pour son argent.

C'est le cas notamment quand les familles s'adressent à des professionnels du secteur privé pour obtenir un diagnostic afin d'accéder aux services publics. C'est encore le cas quand elles recourent à des professionnels en cabinet privé pour obtenir des services que le secteur public devrait leur fournir.

Les ressources résidentielles qui relèvent du programme-services DITSA sont un autre exemple de la privatisation des services publics. Il y a actuellement environ 14,500 personnes ayant une DI ou un TSA au Québec qui résident dans ces ressources et leur financement représente environ la moitié du budget du programme DITSA, soit près d'un demi-milliard de dollars. Bon an mal an, les ressources intermédiaires (RI) accaparent à elles seules la moitié de ce financement, suivi par les résidences d'accueil pour un tiers, et par les résidences à assistance continue pour environ 15% du budget. Les familles d'accueil ne comptent plus que pour 2 % des dépenses d'hébergement.

▪ LES LACUNES DES SERVICES PRIVÉS ET LA CRÉATION D'UN SYSTÈME À DEUX VITESSES

Contrairement aux établissements publics, les dispensateurs de services privés ne sont pas obligés de desservir les personnes qui sollicitent leur aide. On peut même penser qu'ils choisissent leurs « clients » en fonction d'un gain facile à réaliser.



Il en découle que les personnes les mieux nanties sont mieux desservies et que celles qui le sont moins et qu'elles trouvent plus difficilement une réponse à leurs besoins. De plus, comment contrôler la qualité des services privés, quand on sait que cette tâche est difficile dans le secteur public et qu'elle est pratiquement impossible quand les services publics sont sous-traités ? Enfin, comment les personnes qui ont besoin de services sociaux peuvent-elles avoir l'assurance que les services qu'elles requièrent sont bien ceux qu'elles obtiennent ?

On peut aussi soutenir que le développement de ces services affaiblit l'offre des services publics et met en cause ses valeurs fondamentales. De ce fait, il contribue à instaurer un régime à deux vitesses avec toutes les inégalités de traitement que ce régime engendre.

▪ L'OFFRE DE SERVICES COMMUNAUTAIRES À BUT NON LUCRATIF

L'effritement des services sociaux et leur incapacité à répondre adéquatement et dans des temps raisonnables aux besoins des personnes qui présentent une déficience intellectuelle et à ceux de leurs familles ont aussi incité les groupes communautaires à diversifier leur offre de services. Ces services couvrent maintenant les domaines de la stimulation précoce, de l'accompagnement aux services de garde, du développement de l'autonomie personnelle, de la préparation à l'emploi et à la vie en résidence. De plus, la nouvelle politique du MSSS qui incite les établissements à abandonner les services d'activités de jour et à référer ses usagers à la première ligne et au secteur communautaire ouvre un nouveau champ d'intervention qui suscite déjà l'appétit de plusieurs organismes en dépit de l'irresponsabilité sociale d'une telle politique.

Le dévouement des employés qui oeuvrent dans les groupes communautaires et le fait que ceux-ci ne cherchent pas à s'enrichir ne doivent pas occulter l'esprit entrepreneurial qui anime maintenant un nombre croissant de groupes communautaires et leur appétit à occuper une part de plus en plus importante du marché des services. À telle enseigne que loin d'être palliatifs, ces services sont trop souvent la seule réponse aux besoins des familles, tandis que les établissements publics se placent en réserve et attendent que la situation des familles se dégrade avant d'intervenir.

▪ LES LACUNES DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET LA CRÉATION D'UN SYSTÈME À TROIS VITESSES

Tout le monde sait que les groupes communautaires maintiennent difficilement leurs services et que la précarité de leur situation financière peut facilement mettre en cause leur existence. La modestie de leurs moyens ajoutée à l'incertitude de leur financement à long terme sont donc des obstacles majeurs à la pérennité des services qu'ils offrent.

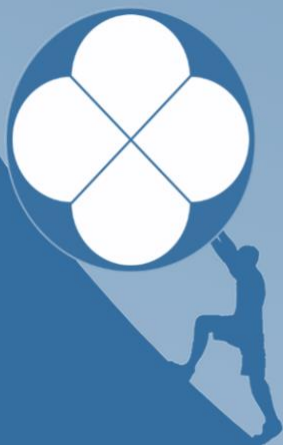
Contrairement au secteur public où les droits des usagers sont enchâssés dans la loi, les bénéficiaires des services communautaires baignent dans une zone de non-droits où rien de les protègent réellement. À cela s'ajoutent l'incapacité des groupes communautaires à répondre à toutes les demandes de services, leur refus de prendre en charge les problématiques trop complexes, et les compétences requises qui ne sont pas toujours à leur disposition. Les groupes communautaires doivent également prendre conscience des contraintes que leur offre de services impose aux familles en les obligeant à constamment magasiner les services dont elles ont besoin, mais sans avoir l'assurance que ceux-ci conviennent à leur situation.

La responsabilité des groupes est aussi interpellée à un autre niveau. En effet, en acceptant des responsabilités que les établissements publics leur confient, ou en décidant eux-mêmes de dispenser des services qui devraient l'être par le secteur public, ils cautionnent, peut-être inconsciemment ou sans s'en rendre compte, l'effritement des services publics. C'est la raison pour laquelle on affirme que l'offre de services communautaires n'est pas neutre socialement et politiquement. Pire encore, on peut penser qu'elle encourage l'État à réduire ses propres services.



L'effritement des services publics et la hausse correspondante des services privés à buts lucratif et non lucratif obligent les familles à magasiner sans jamais avoir l'assurance que le service qu'elles obtiennent est bien celui qui répond de manière adéquate à leur besoin. C'est la raison pour laquelle nous défendons les services publics, non pas tels qu'ils sont dispensés actuellement, mais ceux qui seraient offerts selon un nouveau modèle qui abandonnerait les impératifs technico-administratifs du MSSS et ses protocoles standardisés pour mettre l'accent sur les besoins réels des usagers et des familles. L'universalité, l'accessibilité et la gratuité des services doivent demeurer les fondements du système de santé et des services sociaux. Défendre ces principes, c'est aussi affirmer le rôle central que doit jouer l'État dans la définition, la coordination et la prestation des services de santé et des services sociaux.

Si vous croyez que votre entourage pourrait profiter de la lecture de ce bulletin, n'hésitez pas à le diffuser auprès de vos membres et au sein de vos réseaux.





D'où provient et de quelle année date le texte suivant ?

« Sans remettre en question la nécessité de soutenir les services directs rendus par les associations afin de répondre aux besoins de leurs membres, il faut se méfier de la tendance à se substituer au réseau public et à prendre en charge les responsabilités qui lui incombent. Il faut éviter une certaine institutionnalisation des organismes communautaires de plus en plus sollicités pour offrir des services, risquant ainsi de devenir des sous-traitants des établissements. Il faut plutôt amorcer un virage pour qu'une proportion plus grande du financement de nos organismes soit attribuée aux activités de promotion des intérêts et de défense des droits. »

RÉPONSE : Option Intégration, volume 1, numéro 1, septembre 1996.

Bulletin du Regroupement de parents de personnes ayant une déficience intellectuelle de Montréal.

Il y a donc exactement 25 ans !

**VOUS VOULEZ EXPRIMER UNE IDÉE,
PARTAGER UNE OPINION ?**

C'EST PEUT-ÊTRE LE BON ENDROIT !

Ce bulletin se veut un lieu d'échange autour d'une revendication centrale : obtenir de meilleurs services publics pour les personnes qui vivent avec une déficience intellectuelle. Ses pages vous sont ouvertes. N'hésitez pas à nous adresser vos commentaires.

POUR TOUTE COMMUNICATION
marcelfaulkner@rppadim.com

LA MISSION DU NOUVEAU BULLETIN DU REGROUPEMENT DE PARENTS DE PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE DE MONTRÉAL



REPRENDRE L'INITIATIVE ET REVENDIQUER

En dépit de toutes les difficultés, des tâches qui s'accumulent et des besoins qui augmentent, nous croyons que le milieu associatif est capable de reprendre l'initiative, malgré la conjoncture défavorable et un certain pessimisme ambiant. Il nous appartient de revenir à l'essentiel, c'est-à-dire aux besoins que les familles expriment et qu'elles désespèrent de voir satisfaits¹.

Délaissons la position d'attente dans laquelle nous sommes enfermés et choisissons le terrain de nos revendications. Si nous devons sensibiliser d'autres milieux, faisons-le. S'il faut construire des alliances, mettons-y nos énergies. Surtout, nous devons interpeler les décideurs et revenir à la charge sans relâche.

Revendiquer et agir sont les seuls moyens à notre disposition, et la solidarité notre seule arme. Il nous appartient de la construire si nous voulons mettre fin à la détérioration des services destinés aux personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme et à leurs proches.

VOUS POUVEZ AUSSI ADHÉRER À SOS DI SERVICES PUBLICS



SOS DI SERVICES PUBLICS

POUR TOUTE COMMUNICATION
SOS DI SERVICES PUBLICS
911 Jean-Talon, Est, local 227A
Montréal, QC H2R 1V5
Tél.: 514-255-3064

marcelfaulkner@rppadim.com

<https://sosdiservicespublics.jimdosite.com>

¹ Les paragraphes de cette page sont tirés de : Marcel Faulkner, Claude Béliveau, Gilles Roy, *Un réseau en perte de mission. Les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle*, Regroupement de parents de personnes ayant une déficience intellectuelle de Montréal, 2018.